

# ROYAUME-UNI, AUTRICHE: CHANGEONS LES PEUPLES! DE LA POSTDÉMOCRATIE EN EUROPE

Régis de Castelnau est avocat.

Publié le 04 juillet 2016 Causeur

Au Royaume-Uni, le peuple souverain a voté la sortie de l'Union européenne, s'attirant le mépris de nos hommes politiques. En Autriche, l'élection présidentielle vient d'être annulée pour cause de fraude, ce qui ne fait pas ciller nos élites. Cherchez l'erreur.

Le résultat du référendum britannique a provoqué dans les médias mainstream français une crise d'hystérie assez effarante. La presse, dans tous ses supports majeurs, s'est livrée à une propagande à la fois puérule et très violente.

Un homme, une voix

Il sera peut-être intéressant dans quelques années de se repasser cette petite séquence. Pour y retrouver, d'abord la surprenante panique qui a saisi tous les faiseurs d'opinion face à un événement pourtant si prévisible, ensuite une haine de classe visible depuis plusieurs semaines avec la diabolisation de la mobilisation populaire et syndicale s'opposant à la loi travail, et enfin et cette fois-ci de façon complètement décomplexée, l'aversion pour la démocratie et ses principes. Il serait fastidieux de revenir en détail sur ce que tout le monde a pu voir et entendre, mais arrêtons-nous cependant sur quelques énormités qui en disent long.

Ce sont Minc et Macron se moquant du niveau intellectuel de ceux qui ont voté pour le Leave, c'est Jacques Attali demandant la sanctuarisation d'un certain nombre de choses pour les faire échapper à la délibération publique. Comme des études réalisées sur un coin de table disent que ce sont les plus âgés et les plus pauvres qui ont choisi le Brexit, il faut pour François Fillon donner deux voix par personne aux moins de 30 ans (!) pour d'autres faire passer un examen aux gens issus des couches populaires, pour obtenir un permis de voter. On leur rappellera pourtant quelques principes de base : la démocratie, c'est un homme une voix, ma voix vaut ta voix, et ce qu'a fait une majorité, une autre peut le défaire.

Les optimistes me diront que ce sont des excès de langage, proférés sous le coup de l'émotion, par des gens qui normalement ont un saint respect pour la démocratie et les libertés publiques. L'actualité vient justement de nous offrir un petit cas pratique peut-être significatif. Il s'agit de l'annulation du second tour des élections présidentielles autrichiennes.

Avant de revenir sur quelques détails du scrutin où à l'évidence le diable s'est logé, je dois étayer mon propos en expliquant « d'où je parle » comme on dit aujourd'hui. M'étant permis quelques ricanements sur les réseaux sociaux à propos de cette annulation, j'ai immédiatement été rattrapé par les patrouilles de vigilants qui ont bien expliqué que mon ironie ne pouvait être que celle d'un rouge-brun, sous-marin du FN puisque je disais la même chose que Gilbert Collard sur l'existence d'une fraude.

Il se trouve que le droit électoral a toujours fait partie de mon activité professionnelle. Mes collaborateurs et moi avons écrit quatre livres sur le sujet,

d'innombrables articles, traité plus de 200 contentieux y compris au pénal. Très immodestement, je crois savoir de quoi je parle.

### Fraude massive en Autriche

Les électeurs autrichiens étaient donc appelés aux urnes pour élire au suffrage universel leur président dont les pouvoirs exécutifs sont à mi-chemin entre ceux de René Coty et de Charles De Gaulle. Le premier tour avait vu la déroute des candidats des partis traditionnels et la percée de celui du parti d'extrême droite FPÖ, suivi à 15 points du candidat indépendant issu du mouvement écologiste. Ces deux-là allaient donc s'affronter au deuxième tour.

Voici les résultats communiqués par le ministère autrichien de l'Intérieur concernant la participation.

	1er tour	2ème tour	Variation	Variation en pourcentage
Votes à l'isoloir	3744396	3731832	-12564	-0,34%
Votes par correspondance	534774	746110	+211336	+28,33%
Total exprimés	4279170	4477942	198772	+4,44%
Pourcentage des votes par correspondance	12,5%	16,7%		

Les votes dans l'urne après passage à l'isoloir sont dépouillés à la clôture du vote. Au second tour et avant le dépouillement des votes par correspondance, l'avance de Hofer le candidat d'extrême droite était d'un peu plus de 144 000 voix soit 3,8 % (51,9 % et 48,1 %). Et là, surprise, avec les votes par correspondance, son concurrent écologiste ne lui met pas loin de 180 000 voix dans la vue et passe devant pour 30 000 voix. Van der Bellen l'emporte avec 50,3% contre 49,7% à Hofer.

Premières observations, le vote à l'isoloir a un peu reculé entre les deux tours, et les votes par correspondance ont fait un bond de près de 30 %, pour une progression globale de 4,44 %. Ce qui veut dire que sur cette catégorie d'électeurs, Van der Bellen réalise un spectaculaire 60/40. Plusieurs bizarreries sautent aux yeux, et en particulier ce dernier chiffre qui n'est pas soutenable. Que les votes par correspondance puissent être plus favorables au candidat écologiste pourquoi pas, mais un écart de 20 points dans un pays coupé en deux parts à peu près égales, c'est statistiquement impossible. Et surtout que veut dire cette brutale et considérable augmentation des votes par correspondance entre les deux tours ?

Les médias français tellement soulagés – mais néanmoins gênés aux entournures – ont trouvé la même explication que pour le référendum britannique : les « jeunes diplômés » se sont mobilisés pour le camp du Bien. Mais cette explication se révèle aussi fautive que pour le Brexit où l'on a constaté que les jeunes s'étaient abstenus. Pour l'élection autrichienne, on sait que les jeunes ont voté à l'isoloir et la participation y a un peu reculé. Alors, qui sont ces gens qui votent par correspondance ? Deux catégories de citoyens autrichiens : les expatriés et les résidents des maisons de retraite à qui cela évite de se déplacer. Et il apparaît que c'est de là que provient le bond en avant des demandes de vote par correspondance entre les deux tours. Ce sont donc les personnes âgées qui

comme chacun sait se mobilisent en général pour « l'écosocialisme » mélenchoniste qui auraient fait exactement le contraire de leurs homologues britanniques ? Dites, cher François Fillon, à qui faut-il donner alors le droit de vote double ? On peut conclure à ce stade que les résidents des résidences de personnes âgées sont les plus vulnérables et que cette affaire commence à sentir assez mauvais. Hélas, ce n'est pas fini.

**Pénaliser un candidat soutenu par les classes populaires**

Coup de tonnerre dans un ciel serein, nous venons d'apprendre que le Tribunal Constitutionnel d'Autriche a annulé le second tour des élections présidentielles. Catastrophe qui se produit en plein barrage d'artillerie contre les eurosceptiques. Il faut donc colmater, parce que ça la fout mal. Toute la presse française reprenant la dépêche AFP s'est précipité pour affirmer qu'il n'y avait pas eu de fraude : « Ni fraude ni manipulation du scrutin du 22 mai n'ont été diagnostiquées par les juges de la plus haute juridiction du pays, mais une accumulation de négligences dans le dépouillement des urnes et des votes par correspondance qui entachent la validité du résultat. L'enquête et les auditions de la Cour ont permis de confirmer que plusieurs dizaines de milliers de bulletins provenant du vote par correspondance avaient été dépouillés de façon irrégulière, soit en dehors des heures légales, soit par des personnes non habilitées, une pratique jusque-là largement tolérée. »

Alors comme ça, des personnes qui n'ont rien à y faire pénètrent dans les bureaux où sont entassés les votes par correspondance et commencent à les dépouiller hors de tout contrôle, et ce en dehors des heures prévues par la loi pour le faire. La nuit par exemple ? Ah mais, jusqu'à présent nous dit le journal, c'était largement toléré. Mais par qui était-ce toléré ? On ne le saura pas, et tous les magistrats des juridictions administratives qui ont eu à statuer dans des affaires de contentieux électoral ont dû sentir leurs cheveux se dresser sur la tête ! S'il y a bien un droit formaliste, car permettant l'expression régulière de la souveraineté populaire, c'est bien le droit électoral. Et le dernier argument avancé pour tenter de sauver les meubles ne vaut rien non plus. « La Cour constitutionnelle n'a pas constaté de fraudes, seulement des irrégularités ». Pardi, elle n'en a pas constaté parce qu'elle n'en a pas cherché ! Utilisant la technique dite de « l'économie de moyens », dès lors qu'elle a constaté des irrégularités formelles de nature à « altérer la sincérité du scrutin » compte tenu du très faible écart entre les candidats, elle pouvait et devait annuler sans aller plus loin. La situation était déjà assez tendue et il était inutile d'ouvrir la boîte de Pandore.

Pour tout observateur de bonne foi, la seule explication de l'énorme augmentation des votes par correspondance entre les deux tours et les vingt points d'écart entre les deux candidats sur ces votes, c'est la fraude.

La morale de cette affaire immorale est que dans un pays appartenant à l'UE, on n'a pas hésité à porter gravement atteinte à la démocratie dans une élection majeure. En bourrant grossièrement les urnes pour éviter l'arrivée au pouvoir d'un candidat soutenu par la partie populaire de l'électorat. En France, non seulement cela n'a gêné à peu près personne, mais tout le monde est convenu que la fin justifiait les moyens. Donner raison à Marine Le Pen et à Gilbert Collard, il fallait le faire.